

de zèle pour le renouvellement des anciennes liaisons, qui depuis deux siècles subsistent entre l'auguste Maison d'Autriche & la Sérénissime République de Pologne. Tous ces faits ont été plus d'une fois mis en avant dans les écrits adressés au Primat, & jamais le Primat n'a osé les contredire. Ils n'ont pas échappé à la connoissance du Marquis de Monti, & la Cour de France fut une des premières à ne pas les ignorer. Enfin si l'aveu tacite du Primat, dont le témoignage ne doit pas être suspect à la France, ne suffisoit pas pour les mettre hors de doute, il seroit aisé à la Cour de Vienne d'en produire des preuves les plus convaincantes. L'Empereur, selon la modération pacifique qui accompagne toutes ses démarches, ne voulut rien précipiter. La Diète de l'an 1732. fut rompue dans ces entrefaites, & la marche de ses Troupes suspendue. A l'approche de la Diète qui a précédé la mort du feu Roi, les mêmes soupçons se renouvelèrent. Mêmes frayeurs parmi les Grands de Pologne, mêmes prières adressées à l'Empereur & à la Czarine, lesquelles furent suivies par de nouveaux ordres, pour former un Campement en Silesie. L'Empereur comme Souverain de ses Royaumes & Etats héréditaires, n'avoit, sans doute, à en rendre aucun compte à qui que ce fût. Jamais il ne s'est mis en peine de la marche des Troupes Françaises, qui ne sortoient point des frontières du Royaume, & n'ayant jamais rendu responsable la France de différens Campemens, qu'on y a trouvé bon de faire, il ne s'attendoit pas que celui qui a été formé en Silesie, pût être cité un jour par cette Couronne, pour lui annoncer & faire la guerre. La mort du feu Roi fit changer les sentimens du Primat. Abandonnant ses illustres amis, il se lia avec ceux-mêmes dont les vûes lui avoient paru peu de jours auparavant si préjudiciables au
bien